

Réunion du 2 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2013/875 - Tramway strasbourgeois - 1123
Cofinancement des extensions du réseau de tramway de l'agglomération strasbourgeoise

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- conformément aux engagements pris dans le Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS) 2009-2014, confirme la participation du Département au financement des travaux d'extension du réseau de tramway de l'agglomération strasbourgeoise, avec la nouvelle ligne G et le prolongement Sud des lignes A et E

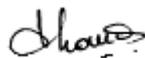
- approuve l'attribution à la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) :

. d'une subvention pour les travaux de la ligne G, à hauteur de 5 % du montant total HT de l'assiette subventionnable arrêtée à 26,433 M€ (valeur avril 2012), soit une participation maximale de 1 321 655,40 € (valeur avril 2012)

. d'une subvention pour les travaux de prolongement Sud des lignes A et E, à hauteur de 5 % du montant total HT de l'assiette subventionnable arrêtée à 30,250 M€ (valeur avril 2012), soit une participation maximale de 1 512 500 € (valeur avril 2012).

Elle approuve par ailleurs les conventions financières annexées à la présente délibération, à intervenir à cet effet entre la CUS et le Département, et autorise son président à signer ces deux conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131202-82131-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 06/12/13